

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-830

présenté par

M. Renault et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	12 000 000
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	12 000 000	0
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	12 000 000	12 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces dernières années ont vu s'accroître la place des sciences sociales et des sciences humaines dans le monde de la recherche et dans le débat public. S'il ne s'agit pas de les remettre en cause dans leur fondement ni dans leur intégralité, force est de constater que leur enseignement est de plus en plus teinté d'une idéologie déconstructiviste mortifère et au rebours de toute prétention scientifique.

En octobre 2018 éclatait le canular des chercheurs américains Boghossian, Lindsay et Pluckrose qui, pour dénoncer les dérives idéologiques des sciences sociales à l'œuvre dans les universités américaines, étaient parvenus, en employant le jargon woke à la mode, à faire publier dans de prestigieuses revues universitaires de passionnants articles relatifs au sexisme intrinsèque de l'astronomie, à l'utilisation de sex-toys anaux comme moyen de combattre les stéréotypes homophobes et transphobes, ou encore à la culture du viol chez les chiens dans les parcs canins.

Pourtant, et malgré cette affaire, les dignes héritiers de Trofim Lyssenko parquent toujours fièrement dans le champ des sciences sociales, et ne se cantonnent plus aux universités d'outre-Atlantique. Nous considérons que l'argent des Français peut trouver meilleur emploi que celui consistant à financer un « carnaval académique », pour reprendre le titre d'un ouvrage de Jean-François Bayart portant un regard critique – et sérieux – sur les études postcoloniales.

Cela est d'autant plus vrai alors que la recherche française en sciences dures manque cruellement de moyens, notamment les sciences et techniques de l'information, de la recherche fondamentale jusqu'au développement de nouvelles technologies applicatives pour le monde socio-économique, industriel ou opérationnel. Une partie des 50 millions d'euros de crédits repris par amendement à la recherche en sciences humaines et sociales doit donc venir abonder ce poste de dépense.

En conséquence, le présent amendement prévoit d'abonder les crédits, en autorisation d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 12 000 000 € pour l'action « 16 – Recherches scientifiques et technologiques en sciences et techniques de l'information » du programme n° 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » et, pour les besoins de la recevabilité financière, de minorer du même montant les crédits, en autorisation d'engagement et en crédits de paiement, de l'action « 15 – Pilotage et support du programme » du programme n° 150 « Formations supérieures et recherche universitaire ».